

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 10 mai 2022

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Holder

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M. Steeves

LOYERS

M. Coon

L'hon. Mary Wilson

LOGEMENT

M. Coon

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. Mary Wilson

L'hon. Mary Wilson

M. McKee

L'hon. M. Higgs

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson

L'hon. M^{me} Shephard

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Je constate que l'ancien chef de parti a déjà appris la chanson et que son adhésion est complète, car il fait désormais pleinement partie du gouvernement, manifestement.

Monsieur le président, trop de temps s'est écoulé depuis notre dernier jour de séance à l'Assemblée législative. Nous avons continué d'observer, de l'extérieur de l'Assemblée, ce qui se passe dans la province. Nous avons certainement vu de nombreuses crises différentes se dessiner ou s'aggraver depuis que le gouvernement et le premier ministre actuels sont au pouvoir. Il y a une crise dans le milieu de la santé, une crise du logement abordable et une crise du loyer, qui sont ingérables. Il y a eu une crise des relations de travail et une crise relativement aux Premières Nations, et le coût de la vie connaît des augmentations record. Or, malgré les diverses crises qui règnent au sein de notre société, le premier ministre est content d'avoir accumulé un excédent de plus de 1 milliard de dollars. Monsieur le premier ministre, quand commencerez-vous à investir dans les gens pour que nous puissions mettre fin à ces crises?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, les propos tenus sont intéressants. Vous savez, certaines personnes ne voient plus clairement la situation. Notre province n'a jamais occupé la position qu'elle occupe aujourd'hui. Elle n'a jamais connu la croissance démographique qu'elle connaît aujourd'hui. Les possibilités d'emploi n'y ont jamais augmenté comme elles augmentent aujourd'hui. La province n'a jamais connu la croissance qu'elle connaît aujourd'hui en raison des gens qui viennent s'installer ici pour la première fois — nous enregistrons le taux le plus élevé des 45 dernières années.

Toutefois, savez-vous quoi? Le tout pose des défis. Le tout pose des défis sur le plan de l'inflation, mais pensons à l'origine de l'inflation. Elle est attribuable à des politiques fédérales qui ont essentiellement neutralisé une industrie et mis en péril notre sécurité nationale pour ce qui est de l'énergie, et cela se traduit par une augmentation des coûts. Le Nouveau-Brunswick progresse à bien des égards, et cela entraîne de nombreux défis. Les parlementaires d'en face devraient se tourner au gouvernement fédéral et, pour de nombreuses raisons, lui demander : Pourquoi détruisez-vous l'économie de votre pays?

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous en avons tous ras le bol des propos du premier ministre. Nous en avons tous ras le bol, car il ne cesse de rejeter la faute sur les autres.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Prenez vos responsabilités, Monsieur le premier ministre. Prenez vos responsabilités et penchez-vous sur les différentes crises que vous avez provoquées avec votre gouvernement. Allez visiter les hôpitaux. Votre ministre l'a fait. Elle a pris conscience qu'il s'agissait de son problème, puis elle a rejeté la faute sur les régies de la santé. Elle aussi rejette la faute sur les autres.

Vivez-vous dans cette province, Monsieur le premier ministre? Comprenez-vous ce qui se passe au Nouveau-Brunswick? Le système de santé connaît des problèmes majeurs. Nous avons essayé de vous le faire comprendre lors de la période des questions et par l'intermédiaire de nos travaux à l'Assemblée législative. Les syndicats et les parties prenantes s'évertuent à vous dire qu'il faut investir dans les soins de santé, Monsieur le premier ministre, mais vous décidez de ne pas le faire. Si vous investissez, ce sont des miettes. Si des fonds sont affectés, ils sont si difficiles à obtenir que les gens ne peuvent pas les obtenir.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Oh mon doux, Monsieur le président. Soit quelqu'un est affamé et fâché, soit la pandémie de COVID-19 fait monter de la colère.

C'est la plus importante — la plus importante — augmentation des dépenses au chapitre des soins de santé depuis 2008, je crois. Nous connaissons — je connais — la situation qui existe dans les hôpitaux de la province, et il y a énormément de personnes qui s'affairent à régler les problèmes ; toutefois, ceux-ci ne sont pas survenus du jour au lendemain. Le fait qu'il nous manque actuellement plus de 800 infirmières est attribuable aux gens d'en face. Il s'agit toujours d'un problème qui s'est aggravé, et il y aura donc une évolution avant de le régler. Si les gens d'en face ont une solution immédiate, je suis tout ouïe et je les rencontrerais avec plaisir n'importe quel jour de la semaine. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Non, Monsieur le président, l'objectif est non pas d'être fâché. C'est d'essayer de mettre quelque chose dans la tête des parlementaires d'en face et de leur faire comprendre les enjeux majeurs qui touchent actuellement les gens du Nouveau-Brunswick et le système de santé. Il y a une grave crise en ce moment, mais le gouvernement ne se soucie pas de régler la situation.

En novembre dernier, la ministre a annoncé le plan intitulé *Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgente*. Puis, elle a ajouté qu'il n'y aurait pas de fermeture ni de réduction des heures de service. Ohé — viviez-vous au Nouveau-Brunswick au cours des six derniers mois? Les services sont réduits, les urgences ferment la nuit et il y a une pénurie de personnel infirmier. Il nous faut plus d'infirmières et plus d'infirmières auxiliaires autorisées. Arrêtez de rejeter la faute sur les autres. Investissez dans les soins de santé, s'il vous plaît.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je répète, Monsieur le président, que j'écouterai avec plaisir les suggestions du député d'en face quant à la façon dont il croit que les investissements doivent être réalisés. Il y a une pénurie de ressources humaines à l'échelle mondiale, et, assurément, à l'échelle nationale. Nous avons instauré des fermetures temporaires pour la seule et unique raison d'assurer la sécurité des ressources humaines — le personnel infirmier et médical — et, surtout, des patients. Jusqu'à ce que nous puissions remédier au problème de recrutement... Selon moi, il ne sera pas réglé de façon permanente avant longtemps. Nous avons des chiffres qui indiquent l'existence d'une pénurie de ressources humaines dans l'ensemble du pays, et nous prenons cela très au sérieux. Nous agissons.

Vous savez, les parlementaires d'en face ont dit : La ministre veut gérer le tout elle-même. Eh bien, ils savent que c'est inexact. Ils savent que le travail se fait en partenariat avec les régies régionales de la santé, avec EM/ANB et avec toutes les associations concernées. Nous travaillons ensemble, Monsieur le président.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, si la ministre est tellement convaincue qu'elle fait les bonnes choses, pourquoi fait-elle porter la responsabilité aux réseaux de santé ou pourquoi les blâme-t-elle d'essayer de régler la situation? Le problème est que le gouvernement n'investit pas suffisamment dans les soins de santé au Nouveau-Brunswick. Nous voyons le nombre d'heures que les ambulanciers doivent passer à garder les patients dans une ambulance avant de pouvoir les transférer à la salle d'urgence.

Au Moncton Hospital, ce temps d'attente a augmenté de 61 % ; au Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont, de 76 % ; à l'Hôpital Dr Everett Chalmers, à Fredericton, de 76 % ; à l'Hôpital régional de Saint John, de 56 %, et à l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent, de 40 %. Ces patients sont dans une ambulance. Ils ne peuvent pas être transférés à l'hôpital, à la salle d'urgence, assez rapidement, parce qu'il n'y a pas suffisamment de ressources humaines. Il n'y a pas suffisamment de personnel infirmier. Madame la ministre, prenez vos responsabilités. Réglez la situation.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, je ne crois pas qu'il n'y ait jamais eu un moment où je n'ai pas pris mes responsabilités. À mon avis, il est très important de noter que nous avons mis en place des stratégies depuis le début, mais surtout depuis le dépôt du plan de la santé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Nous nous sommes penchés sur la préalerte avec Ambulance Nouveau-Brunswick. Si les parlementaires d'en face vérifiaient auprès d'Ambulance Nouveau-Brunswick et de l'Association des travailleurs paramédicaux, je crois qu'ils verraient que la préalerte fonctionne très bien et qu'il s'agit d'une excellente mesure pour faire évoluer les soins qu'il nous faut fournir aux gens dans nos collectivités. Donc, lorsque les travailleurs paramédicaux répondent à un appel, s'ils peuvent traiter le patient et le laisser partir, ils pourront procéder ainsi. Cela évite d'avoir à transporter le patient à l'urgence.

Je comprends tout à fait à quel point sont considérables les délais d'attente avant la prise en charge des patients à l'urgence. Il y a une semaine ou une semaine et demie, je me suis rendue dans les hôpitaux de Moncton pour le constater de visu. J'ai parlé à des travailleurs paramédicaux qui ont dû s'occuper d'un seul appel pendant un quart de travail de 12 heures. Monsieur le président, la situation est urgente. Je comprends que la situation est urgente, et les directions générales des régies sont là pour soutenir et aider le système de santé. Je compte sur elles.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Madame la ministre, cessez de rejeter la faute sur les directions générales des régies. Donnez-leur tous les outils dont elles ont besoin pour régler le problème. Pendant la dernière année, le délai d'attente nécessaire avant que les patients dans l'ambulance soient pris en charge au Moncton Hospital a augmenté de 61 %, il a augmenté de 76 % à l'hôpital Dumont, il a augmenté de 76 % à l'hôpital Chalmers ici à Fredericton et il a augmenté de 56 % à l'Hôpital régional de Saint John et de 40 % à l'Hôpital Stella-Maris-de-Kent ; de toute évidence, vous ne fournissez pas aux directions générales les bons outils pour qu'elles puissent régler le problème.

L'été dernier, vous avez dit que l'été serait difficile. Or, plus d'un an s'est écoulé, et le problème ne cesse d'empirer. L'enjeu n'a rien à voir avec les travailleurs paramédicaux. L'enjeu, c'est qu'il n'y a pas assez de fournisseurs de soins de santé en milieu hospitalier — il manque d'infirmières et d'infirmières auxiliaires autorisées. N'avez-vous pas compris? S'il vous plaît — et je suis poli — s'il vous plaît, investissez dans les infirmières et les fournisseurs de soins de santé.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, encore une fois, de quelle façon devons-nous investir? Nous avons des incitatifs pour recruter des infirmières. Nous travaillons à une stratégie en matière de soins infirmiers avec mon collègue le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Nous avons accompli un travail remarquable, et nous en récolterons les fruits. Nous avons augmenté dans la province le nombre d'infirmières formées à l'étranger dans une proportion jamais atteinte auparavant. Vous savez, il y a à peine deux ans, il s'agissait

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'un nombre à un seul chiffre, mais nous avons maintenant réussi à en recruter 80, et 150 autres sont en attente. Il s'agit de changements déterminants.

Nous devons effectivement collaborer avec le personnel de première ligne, car il connaît certaines des solutions à apporter. Il a travaillé tellement fort. Puisqu'il s'agit de la Semaine des soins infirmiers, je tiens à le souligner, soit que le personnel infirmier est en première ligne.

Nous avons vu bien d'autres provinces traverser ce que nous traversons. Nous nous efforçons d'apprendre de ces dernières. Nous cherchons à éviter dans l'avenir les difficultés qu'elles vivent, même maintenant. Nous y arriverons ensemble. Merci, Monsieur le président.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, si la stratégie adoptée par le gouvernement et son manque d'investissement fonctionnent, je vais vous donner quelques autres exemples montrant que cela n'est pas efficace. Le gouvernement a établi une norme, un objectif, de sorte que les gens qui souhaitaient subir une arthroplastie du genou ou de la hanche en subiraient une dans un délai de six mois. Pour l'intervention au genou, l'objectif consistait à ce que 75 % des personnes qui en avaient besoin la subiraient dans un délai de six mois. Il en résulte que 45 % ont bénéficié d'une intervention chirurgicale au genou — seulement 45 %. Il en va de même pour ce qui est de l'intervention à la hanche. L'objectif était que 85 % des gens la subiraient dans un délai de six mois. La réalité, c'est que seulement 46 % ont pu se faire remplacer la hanche. À l'école, si on obtient des notes de 45 % et de 46 %, cela constitue un échec. Le gouvernement échoue lamentablement parce que le premier ministre fait une fixation sur l'obtention d'excédents substantiels et la réduction de la dette, même si notre système de santé est secoué par d'importantes crises. Il ne prend pas soin des soins de santé ni des gens du Nouveau-Brunswick.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, voici une autre nouvelle éclair pour le chef de l'opposition, Monsieur le président. Non seulement nous avons investi des sommes sans précédent dans les ministères — en particulier à Santé, comme la ministre l'a souligné, des sommes sans précédent depuis 2008 —, mais nous nous penchons aussi sur des questions et des objectifs précis qui permettront d'améliorer la façon dont nous fournissons les soins de santé dans la province. En collaboration avec Vitalité et Horizon, nous sommes à même de concentrer nos efforts et de nous compléter mutuellement sur le plan de la prestation des services de santé, peu importe l'endroit dans la province. Oui, les arthroplasties de la hanche et du genou ont pris un léger retard pendant la pandémie, mais la situation est meilleure qu'elle ne l'était il y a trois ou quatre ans. Par conséquent, nous constatons que nous sommes sur une bonne lancée en ce moment.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Voici une nouvelle éclair, Monsieur le président : nous avons à peine dégagé un excédent cette année ; en effet, l'argent que nous avons économisé à la suite des largesses prodiguées par le gouvernement précédent dans les années passées, nous l'avons investi dans le système. L'argent profite actuellement à chaque personne du Nouveau-Brunswick, et nous y sommes parvenus sans imposer de nouveaux impôts ou taxes, ce qui aurait été le plan du groupe assis de l'autre côté.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre vient de dire que son gouvernement avait à peine dégagé un excédent. Voilà qui est nouveau. À mon avis, le premier ministre cherche à détourner le sujet de la conversation. Nous n'avons pas encore reçu les états financiers vérifiés, en tout cas, pas à ma connaissance. Le premier ministre pourrait peut-être nous en dire davantage à cet égard.

Il demeure qu'il y a 1 300 postes vacants en soins infirmiers. Au cours des cinq prochaines années, en raison des départs à la retraite, il y en aura 3 200 ou 3 300 de plus. Quelque 4 600 infirmières seront donc nécessaires au Nouveau-Brunswick en raison de postes actuellement vacants ou de départs à la retraite. C'est bien, le gouvernement a recruté 80 infirmières à l'étranger. C'est bien. C'est bien, nous allons prendre ces 80 infirmières. Nous avons besoin de ces 80 infirmières. Selon le plan que le gouvernement a annoncé relativement aux universités, si ces dernières peuvent toucher leur argent, il faudra 12,5 ans avant que la pénurie de personnel infirmier soit résorbée. Pensez-vous qu'une attente de 12,5 ans soit réaliste et convenable? Veuillez m'expliquer cela, Monsieur le premier ministre.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Vous savez, j'ai entendu le député d'en face dire il y a quelques instants que des crises se brassaient. Eh bien, voilà le maître-brasseur qui est assis juste là, Monsieur le président. Vous savez, quand le gouvernement précédent est arrivé au pouvoir, 1 147 personnes étaient inscrites en sciences infirmières. Au moment de son départ, le nombre avait passé à 888. Il s'agit de 259 personnes de moins chaque année. Pendant le mandat des parlementaires d'en face, ce sont 778 infirmières qui n'ont pas intégré le système. Ils viennent ensuite parler de ce que nous n'avons pas accompli?

Nous avons en place une stratégie de recrutement à l'étranger. Nous avons une stratégie visant à ce que plus d'étudiants s'inscrivent en sciences infirmières, pour que les inscriptions atteignent un nombre de base, en plus des places additionnelles qui ont été ajoutées. Nous avons en outre le programme passerelle, qui produit une vaste gamme de diplômés après deux ans au lieu de quatre.

Monsieur le président, ma femme m'a demandé pourquoi, après 23 années, j'assume encore mon rôle de député. J'ai 16 raisons de vouloir l'assumer, et elles sont assises là-bas.

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre. À l'ordre.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le député de Quispamsis siège à l'Assemblée législative depuis environ 12 ans. Pendant ces 12 années, il a été ministre des Finances pendant 4 ans et, depuis 3 ans — depuis trop longtemps —, il est premier ministre. Sur ses 12 ans comme député, il a eu 7 ans dans les postes gouvernementaux les plus élevés pour résoudre certains des problèmes et d'éviter certaines des crises en cours.

Dans l'un des quotidiens parus la semaine dernière, un chroniqueur a écrit que, si le premier ministre ne pouvait pas régler la situation concernant les soins de santé, il devrait prendre sa retraite. Eh bien, quand on voit toutes les statistiques, la situation dans le système de santé n'est manifestement pas réglée. Les gens du gouvernement peuvent débâter sur ce qu'ils essaient de faire, mais, d'après tous les résultats et statistiques, le système de santé est en crise. Monsieur le premier ministre, quand allez-vous prendre votre retraite?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, c'est seulement moi qui peux répondre à la question, je dirais ; toutefois, je ne donnerai pas une telle réponse ici, à l'Assemblée législative, si jamais quelqu'un pensait en obtenir une.

Monsieur le président, nous sommes aux prises avec beaucoup de défis dans notre province. C'est exact, mais, comme je l'ai déjà dit, notre province a le vent dans les voiles. Une occasion se présente pour nous dans les soins de santé. Nous l'avons constaté pendant la pandémie de COVID-19. Nous l'avons constaté lorsque nous avions un groupe qui surveillait le système de santé dans son ensemble, et dont les membres travaillaient en collaboration. C'était avant que le chef de l'opposition parte. C'était plutôt pendant la période où le chef de l'opposition siégeait à ce groupe, avant son départ. En passant, c'était aussi avant que le chef du Parti vert quitte le groupe.

Monsieur le président, nous n'avons pas laissé tomber les soins de santé ; ce sont plutôt le chef de l'opposition et le chef du Parti vert qui l'ont fait. Ils ont baissé les bras concernant les soins de santé. Nous sommes là pour travailler avec les professionnels de toute la province afin de remédier à la situation. Cela veut dire la régler tant du côté anglophone que francophone. Nous avons deux excellents réseaux qui s'emploient à prodiguer les meilleurs soins de santé qui soient. Peu importe où sont prodigués les soins, tout ce qui compte, c'est qu'ils soient prodigués. Voilà notre objectif. Les gens d'en face le constateront, mais je suis certain qu'ils s'en plaindront malgré tout parce qu'ils ne reconnaîtraient pas le succès même s'il leur frappait en plein visage.

[Original]

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, le projet de loi 90, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments sur ordonnance et médicaments*

Questions orales

onéreux, fera en sorte que les gens du Nouveau-Brunswick paieront davantage pour les médicaments sur ordonnance. Ce sont les médicaments dont ils ont besoin pour rester en santé. Dans certains cas, ce sont les médicaments qui pourraient faire la différence entre la vie et la mort. Comment la ministre de la Santé peut-elle être aussi insensible en mettant la vie des gens en danger pour que le ministre des Finances et le premier ministre puissent ajouter à leur excédent record?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, j'ai participé à l'étude des prévisions budgétaires et j'ai accepté des questions du député d'en face. Il s'agissait de bonnes questions. Toutefois, j'ai aussi écouté cet homme m'expliquer sur un ton condescendant ce qu'est un plan stratégique. J'ai trouvé cela intéressant, car il m'a expliqué ce qu'est un plan stratégique. Je veux donc adopter en quelque sorte le même ton que lui pour lui expliquer que, si le travail en question n'est pas fait à l'avance, des gens devront en fait s'occuper plus tard des problèmes, et la tâche sera très lourde.

Le projet de loi vise à assurer chaque année une reddition de comptes et des évaluations, aux fins d'équité pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous accroîtrons les catégories pour éviter toute augmentation marquée lorsqu'une personne passe d'un niveau de revenu à un autre. Monsieur le président, nous servons au mieux les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un travail qui était inachevé.

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, davantage de personnes éprouvent des difficultés financières et vivent de chèque de paye en chèque de paye. Elles voient les loyers monter en flèche, le prix de l'essence et des combustibles de chauffage augmente de façon fulgurante, et le taux d'inflation augmente rapidement, mais les salaires ne progressent pas au même rythme que les coûts. Comment la ministre peut-elle justifier le fait d'alourdir le fardeau financier des gens par l'adoption d'une mesure législative mesquine?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Je vais prendre la parole sur la question au nom du ministère des Finances, Monsieur le président. Savez-vous quoi? Nous faisons tout ce que nous pouvons pour améliorer la vie des gens du Nouveau-Brunswick. Nous le faisons depuis quatre ans et nous continuons de le faire durant notre mandat actuel.

Nous avons investi dans l'éducation. Nous avons investi dans le développement social et dans une réforme du développement social. Nous avons investi dans la santé et avons prévu l'augmentation budgétaire la plus importante depuis 2008. Nous avons réduit les taux provinciaux d'impôt foncier, ce qui aidera les gens dont parle le député. Nous avons augmenté le montant personnel de base pour ce qui est du seuil de réduction d'impôt applicable aux personnes à faible revenu. Cela aidera les gens du Nouveau-Brunswick dont

Questions orales

parle le député. Nous avons augmenté le salaire minimum. Nous avons instauré une réforme de l'aide sociale. Nous avons instauré une mesure d'aide relativement au loyer. Savez-vous quoi? Cela aidera les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà ce qui compte pour notre gouvernement. Merci, Monsieur le président.

LOYERS

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, des locataires aux quatre coins de la province me disent que les propriétaires contournent le projet de loi sur le plafonnement de l'augmentation des loyers. Un couple de personnes âgées de ma circonscription a reçu un avis d'augmentation de loyer, laquelle était inabordable, juste avant que le projet de loi ne soit présenté en première lecture. Eh bien, l'avis en question a été retiré, puis le couple a reçu un nouvel avis au sujet d'une augmentation inabordable qui s'appliquera après l'expiration du plafond concernant l'augmentation du loyer à la fin de l'année.

Des locataires sont évincés en raison de rénovation puisque le plafond de l'augmentation de loyer ne s'applique pas aux logements, mais aux locataires actuels, ce qui fait que les propriétaires qui cherchent à tirer profit de l'augmentation des loyers du marché en ce moment, malgré le plafond instauré, expulsent les locataires sous prétexte de travaux de rénovation majeurs. Même la New Brunswick Apartment Owners Association a dénoncé un propriétaire de logements locatifs à Bathurst pour ce qu'elle a qualifié de stratégie de location déloyale. Il est clair que le projet de loi concernant le plafond instauré sur les loyers, tel qu'il est rédigé, n'atteindra pas son objectif de protéger les locataires contre une augmentation inabordable du loyer. La ministre de Services Nouveau-Brunswick modifiera-t-elle le projet de loi qu'elle a déposé afin de combler les graves lacunes qu'il comporte?

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie de cette question très importante que je m'attendais à recevoir certainement de votre part aujourd'hui.

En tant que parlementaires du Nouveau-Brunswick, nous sommes tous préoccupés par la situation des gens de notre circonscription et celle visant les 38 000 logements locatifs et plus que compte la province. Je peux vous garantir ici même aujourd'hui que la petite proportion de propriétaires qui tentent de trouver des échappatoires pour contourner le système ne réussira pas.

Relativement à la loi imminente que nous voudrions voter, savez-vous qu'un propriétaire ne pourra résilier une convention de location que dans les quatre cas suivants? Les voici : 1) un membre de la famille du propriétaire occupera les locaux ; 2) des travaux de rénovation majeurs seront effectués et justifient que les locaux soient vacants ; 3) la relation d'emploi

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

lié à l'entretien ou à la gestion des locaux prend fin ; 4) les locaux seront transformés et ne seront plus utilisés à des fins résidentielles. À part cela...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

LOGEMENT

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, c'est Frank McKenna qui a mis un terme au rôle que jouait la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick en tant que société de la Couronne cruciale et efficace. Auparavant, la société s'est acquittée avec succès de son mandat prescrit par la loi, soit de veiller à ce qu'il y ait un nombre convenable de logements abordables pour les gens du Nouveau-Brunswick, pendant la dernière crise du logement abordable. Il y a plus de 20 ans, Bernard Lord a mis fin au rôle du gouvernement qui consistait à élaborer toute forme de politique sur le logement.

Aujourd'hui, je crois comprendre que le Conseil du Trésor prépare des recommandations sur la façon dont le gouvernement actuel peut rétablir un certain rôle proactif visant les politiques et les programmes en matière de logement dans la province qui irait au-delà des logements sociaux et des subventions du ministère du Développement social. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre quelles options sont à l'étude? Rétablira-t-il la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick en tant que société de la Couronne entièrement opérationnelle? Merci.

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre du Développement social, PC) : Monsieur le président, je veux prendre un instant pour remercier le personnel responsable de l'habitation au ministère du Développement social. Plus de 300 personnes travaillent très, très fort et avec beaucoup de diligence pour veiller à ce que les logements soient convenables et à ce que les réparations soient effectuées ainsi que pour traiter avec certains des organismes sans but lucratif, certains des propriétaires fonciers privés et certains des promoteurs privés afin des options soient offertes aux gens qui ont besoin d'un logement.

Des formalités administratives additionnelles n'apporteront rien à cet égard. Voilà pourquoi, cette année, nous avons pris des mesures pour avoir l'un des plus gros budgets en matière de logement de l'histoire de la province, soit 120 millions de dollars. En deux ans, le budget a augmenté de plus de 20 %. Nous avons en fait dépassé le nombre de nouveaux logements qu'il était prévu d'ajouter dans le marché du logement abordable au Nouveau-Brunswick, et la prochaine phase permettra aussi de doubler ce nombre.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, je vais poursuivre sur la question des logements abordables. Nous savons que le prix des maisons et des loyers augmente plus rapidement au Nouveau-Brunswick que partout ailleurs au Canada, et nous savons

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

que 7 400 ménages sont actuellement inscrits sur la liste d'attente pour un logement subventionné. Toutefois, la solution du gouvernement, laquelle ne règle rien, est d'instaurer un plafond temporaire de 3,8 % sur l'augmentation de loyer et de réduire progressivement de 50 % ce que l'on appelle la double imposition. En conséquence, nous avons été plongés dans le chaos. Les locataires et les propriétaires ont été plongés dans le chaos quant à la façon d'appliquer les nouvelles dispositions. Nous savons que les loyers ont augmenté de près de 9 % au cours de la dernière année et que le nombre de logements inoccupés n'a jamais été si bas partout dans la province.

Je veux encore une fois entendre la ministre de Services Nouveau-Brunswick, qui a déposé le projet de loi 96, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, expliquer si elle croit vraiment que ce projet de loi permettra de régler la crise du logement abordable avec laquelle nous sommes aux prises.

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie encore une fois de la question. Les locataires ont de très importantes préoccupations dans la province. Il s'agit d'un moment absolument sans précédent et déroutant pour les locataires de la province. J'encourage les locataires à bien vouloir communiquer avec nous, surtout s'ils ont reçu un avis de résiliation. Les locataires peuvent nous appeler. Nous connaissons tous maintenant le numéro sans frais.

(Exclamations.)

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Le numéro est le 1 888 762-8600. Les locataires peuvent communiquer avec nous par courriel à <jeloue@snb.ca>. Les locataires peuvent se rendre dans n'importe quel centre de Services Nouveau-Brunswick. Ils peuvent envoyer un membre de la famille ou un ami en leur nom. S'ils ne peuvent pas s'y rendre, vous pouvez les aider et nous pouvons les aider à obtenir des réponses. Nous voulons dire très clairement que nous sommes accessibles. Nous sommes ici pour représenter les locataires et les propriétaires afin de répondre aux questions qu'ils veulent nous poser. Oui, la loi imminente constitue une autre forme de protection allant au-delà des mesures que nous avons déjà prises en décembre. S'il faut prendre d'autres mesures, nous le ferons.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, j'ai entendu notre ami de Fredericton-Sud parler de lacunes. Il faut effectivement que le gouvernement amende le projet de loi pour corriger ces lacunes, mais le gouvernement doit aussi prendre plus de mesures. Nous savons que les évaluations foncières montent en flèche, mais les propriétaires d'immeuble résidentiel ne bénéficient d'aucune protection contre les hausses marquées d'évaluation comme celles dont bénéficient les propriétaires occupants. En fait, il



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

s'agit d'une situation sans issue. D'une part, si nous maintenons le plafond concernant l'augmentation du loyer, de nouveaux logements s'ajouteront au marché à des prix exorbitants, mais, d'autre part, si nous ne le maintenons pas, les propriétaires d'immeuble résidentiel continueront d'exploiter les gens en augmentant le loyer.

Il s'agit véritablement d'une situation sans issue. Il nous faut une protection contre les hausses marquées d'évaluation pour les propriétaires d'immeuble résidentiel. Il nous faut un plan pour remédier à l'ensemble de la crise du logement. Il y a une pénurie de travailleurs de la construction. Il y a une pénurie de logements nécessaires pour attirer de nouveaux employés dans les régions qui ont besoin d'eux, soit des régions où il y a des emplois. Le gouvernement est-il prêt à répondre à l'appel et à présenter un plan d'action pour le logement afin de régler la question?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Je pense que le gouvernement a certainement démontré qu'il répondra à l'appel. Il s'agit d'une période exceptionnelle. Nous vivons des situations que nous n'avons jamais connues auparavant dans la province. Je comprends cela. En réfléchissant à la situation et en examinant les évaluations, nous avons cherché à réduire la double imposition pour alléger le fardeau des propriétaires à cet égard, mais aussi pour que les locataires puissent en profiter. Les coûts croissants sont plus élevés que quiconque aurait pu prévoir.

Serait-il possible d'envisager l'autre élément? Évidemment, nous avons rencontré le même groupe que l'opposition en ce qui concerne la protection contre les hausses marquées d'évaluation. Toutefois, nous avons mis la mesure en oeuvre il y a de nombreuses années pour permettre aux gens et aux personnes âgées de rester chez eux à une époque exactement comme celle-ci, où les évaluations atteignaient des sommets. À ce moment-là, nous pensions à l'avenir. Savions-nous que les coûts monteraient en flèche comme c'est le cas de nos jours? Non, nous ne le savions pas, mais nous pensions à l'avenir des personnes âgées qui vivaient dans une maison où les prix augmentaient tout autour d'elle. Nous travaillerons avec les entreprises, car, en ce moment, nous observons un nombre sans précédent de projets de construction. J'ai rendu visite à un groupe de Moncton, où 5 000 nouveaux logements ont été construits et 2 100 autres seront construits. Cela doit se produire d'un bout à l'autre de la province.

SOINS DE SANTÉ

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, les soins de santé constituent le service dont les gens du Nouveau-Brunswick ont le plus besoin, car la province en est certainement une où le vieillissement de la population se fait plus rapidement, proportionnellement, que dans d'autres provinces. Nous savons que, au cours



Questions orales

des prochaines années, les besoins en soins de santé seront encore plus accrus. Nous savons bien que des crises règnent. Il nous faut davantage de personnel infirmier, davantage de personnel infirmier auxiliaire autorisé et certainement davantage de médecins. Les gens veulent obtenir les services de qualité qu'ils méritent et qu'ils ont en fait financés.

Le premier ministre ne nous dira pas quand il prendra sa retraite, mais avant de la prendre — Monsieur le premier ministre, avant de prendre votre retraite —, au lieu d'enregistrer un excédent s'élevant en tout à 1 milliard de dollars et de le verser aux banquiers de New York, pourquoi ne pas envisager d'en utiliser une partie pour aider nos services de santé à recruter davantage de personnel infirmier et à mettre fin à la crise dans le secteur de la santé?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, nous avons beaucoup investi dans le secteur de la santé. Si le député d'en face pouvait nous dire comment, de façon concrète, nous pourrions investir davantage de fonds pour recruter comme par magie plus de personnel infirmier et plus de médecins, je serais ravie de l'écouter.

Monsieur le président, nous avons déposé un plan de la santé. Notre gouvernement est le premier à déposer un plan de la santé visant une période qui commence et se termine pendant son mandat ; nous rendrons donc des comptes sur les résultats liés à ce plan. Je n'hésite pas à dire que je devrai rendre des comptes sur ce plan de la santé. Voilà pourquoi nous avons l'équipe dont nous disposons, laquelle comprend les directeurs généraux d'Horizon, de Vitalité et d'EM/ANB. Nous avons le groupe de travail qui nous aidera à mettre en oeuvre les changements que nous prévoyons. Nous travaillons en partenariat avec nos associations afin d'accroître le taux de recrutement. Monsieur le président, nous travaillons tous ensemble.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Mesdames et Messieurs les parlementaires, le temps consacré à la période des questions est écoulé.